

Membres du Conseil municipal : 29  
 Membres en exercice : 29  
 Présents : 21 Absents : 08  
 Suffrages exprimés : 24

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DEPARTEMENT  
 Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2022/06 du 27 juin 2022

**D. 2022/06-10 – MP TVX – Halte nautique – Avenant 1**

L'an deux mil vingt deux, le vingt sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison de la Culture, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

**Présents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, ALIS Laure, ALONSO Christophe, ARNAUD Olivier, BINET Pascale, BRUN Dante, CONSTANS Loïc, DIU Sandrine, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie, LEPEE Guillaume, MARCONIS Monique, PILIPCZUK Gregory, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

**Absents :** BALLAND Sandrine, MOINE Magali.

**Absents excusés :** SEGALA Patricia, MARCONIS Monique, MARTY Laurent.

**Pouvoirs :** TORNOS Muriel à ABAD-LAHIRLE Nadine, MARROT Cora à VERDEAU-BORNE Sébastien, CASSAGNE Joël à LE GAC Valérie.

*Les conseillers ont été convoqués le 16 juin 2022 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.*

M. DUSSART est nommé secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Le marché public d'aménagement de la Halte nautique, dont DELAMPLE VRD - 31620 Castelnau d'Estrétefonds est titulaire, est en cours d'exécution. Toutefois, des difficultés se sont présentées s'agissant de la réalisation du traitement des eaux usées, pour lequel un avenant n°1 au marché en cours est donc soumis à approbation.

Montant initial du marché	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché
HT : 250 198,03 €	HT : 35 339,25 € Moins value : -18 472,53 Plus value : + 27 708,20 + 26103,58 Ecart introduit par l'avenant : 14,12 %	HT : 285 537,28 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil

APPROUVE l'avenant n°1 au marché public tel qu'indiqué ci-dessus.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.*

*Pour extrait conforme, le 28/06/2022*

*Au registre sont les signatures*

La Maire,



**Sandrine SIGAL**

